

Le 28 juin 2004

Compte rendu C.A.P. locale Catégorie C

C.A.P. du 28 juin 2004

Siégeaient pour la CGT:

J.CONCHE/C.BERNARD/M.JOACHIM/B.JANTAL/J.F.COUDERC

A l'ordre du jour :

- 1- Mouvement de mutation au 1^{er} septembre 2004
- 2- Questions diverses

En préambule, le président de la CAP a mentionné la nécessité d'établir une date butoir de réception des demandes de mutations internes 1 mois avant la date de la CAP.

A la demande de la CGT, ce délai a été ramené à 15 jours, délai moyen de convocation à la CAP.

Mutations:

La CAP avait à étudier 2 cas de mutations externes et le tableau de mutations internes.

NOMS PRENOMS	POSTES ACTUELS	POSTES DEMANDES
<i>COSTES MARIE CLAUDE</i>	<i>BAGNAC</i>	<i>LATRONQUIERE</i>
<i>COLONGES GENEVIEVE</i>	<i>LALBENQUE</i>	<i>TG/PAIERIE/TP CAHORS</i>
<i>MAGE ANNE MARIE</i>	<i>LACAPELLE</i>	<i>FIGEAC</i>
<i>MONDOR STEPHANE</i>	<i>GOURDON</i>	<i>FIGEAC / GRAMAT / EQUIPE DE RENFORT FIGEAC</i>
<i>MONDOR NATHALIE</i>	<i>MARTEL</i>	<i>FIGEAC / GRAMAT</i>
<i>DAUSSET JEAN-PIERRE</i>	<i>LACAPELLE</i>	<i>BAGNAC/FIGEAC-EQUIPE DE REMPLACEMENT</i>
<i>LAVAL CORINNE</i>	<i>VAYRAC</i>	<i>SOUILLAC</i>
<i>CHAMBON STEPHANIE</i>	<i>TG COURRIER</i>	<i>TG SERVICE PM</i>
<i>VEDOVATO PASCAL</i>	<i>PAIERIE</i>	<i>TG SERVICE PM</i>
<i>SIBUT PINOTTE</i>	<i>GOURDON</i>	<i>LALBENQUE / TG / TP /</i>
<i>CAVILLON ANNE</i>		<i>PAIERIE / CAJARC /</i>
		<i>MONTCUQ/CASTELNAU</i>

Propositions de la direction : aucun mouvement interne n'est proposé.

M. Navet Olivier est affecté à la Trésorerie de MARTEL en vue du départ de Mme Delpy.

M.Dally Arnaud est affecté à la Trésorerie Générale du Lot en vue du remplacement de M.Mantet au service Personnel-Matériel.

Nous sommes intervenus pour dénoncer l'absence de mouvement interne et la non-qualification de certains agents

La parité syndicale s'est vu rétorquer que certains postes «sensibles» ne pouvaient être pourvus par des agents n'ayant pas le profil ou des agents syndiqués.

TOUS LES AGENTS DU DEPARTEMENTS NE SONT DONC PAS EGAUX.

La CGT a alors demandé une suspension de séance

Au retour de suspension, le syndicat a proposé de nombreux mouvements afin de désengorger le tableau des mutations internes qui se sont soldés par un refus catégorique de la part de la direction.

Certaines mutations ne pouvaient être prises en compte, le TPG imposant une présence de 2 ans dans le poste, «sauf motif prioritaire».

Vote : administration : pour .
syndicats : contre.

NOS COMMENTAIRES : Nous avons proposé les mouvements suivants :

Mme COLONGES de Lalbenque à la paierie du Lot

M. VEDOVATO de la Paierie à la TG(PM) -(refusé car -2ans -).

Mme CAVILLON de Gourdon à Lalbenque

M. DALLY affecté à Gourdon

Suite au blocage de la demande M. VEDOVATO, dû à la nouvelle règle imposée par le TPG la chaîne de mutation n'a pu avoir lieu. Est ce la un souci d'améliorer la situation des personnels lorsque cela est possible ? ? Chacun jugera...

Solidaire, passolitaire : c'est ça le Syndicat CGT.

Alors, je me syndique...

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature

